

A Monsieur le maire de Varennes Louis-Philippe Dalpé,  
A tous les membres du Conseil municipal de Varennes.

SUJET: Circulation lourde sur le chemin de la Butte aux Renards.

Les soussignés entendent, par la présente, vous soumettre une situation qui est devenue intolérable.

La circulation des camions lourds sur le chemin de la Butte aux Renards représente des inconvénients majeurs pour les citoyens qui résident sur ce rang, en ce que:

- la dite circulation n'est soumise à aucun contrôle quant à la vitesse de ces camions. Jamais les soussignés n'ont vu une auto-patrouille de la ville de Varennes intervenir sur ce rang bien que les camions circulent à une vitesse beaucoup trop rapide, compte tenu du poids de ces véhicules;
- cette circulation commence très tôt le matin(vers les cinq heures trente), se prolonge quelquefois tard en soirée et parfois même la nuit;
- les familles habitant sur ce rang ont pour la plupart de jeunes enfants dont la sécurité est menacée, car il est impossible de circuler à pied ou à bicyclette sans danger pour notre sécurité;
- avec la venue de nouvelles compagnies autour de la carrière Demix, le nombre de camions circulant sur le rang augmente continuellement et devient intolérable;
- les habitations sur ce rang subissent des dommages importants dus à cette circulation sur une chaussée inégale qui occasionne des vibrations majeures des maisons et du terrain;
- la perte d'une partie du chargement de ces camions trop chargés sur le pavé occasionne des risques d'accident et des bris d'autos;
- il existe un chemin le long des boisés(au sud de la Butte aux Renards) qui pourrait être utilisé par ces camions, alors qu'actuellement il n'en n'est rien.

Les soussignés exigent que le Conseil municipal étudie cette question et leur propose une solution dans les plus brefs délais. Nous sommes des citoyens de Varennes au même titre que tous les autres, nous sommes soumis à la taxation foncière et nous vous soumettons respectueusement que nous avons droit à un minimum de quiétude sur nos propriétés.

En espérant que vous trouverez les mesures appropriées pour améliorer la situation, nous vous remercions à l'avance,

Les résidents de la Butte aux Renards, Varennes.

Représentantes: Francine Nadeau      Pauline Racine  
*Francine Nadeau*      *Pauline Racine*

C.C. Monsieur Marc L'Allier, Chef du district,  
Ministère des Transports du Québec.

Monsieur Pierre Bernardin, Directeur général,  
MRC de la Jammerais.

Monsieur Jean-Guy Parent, Député de Bertrand.  
Madame Nicole Jarry, Présidente,  
Comité de l'environnement.

PETITION

SUJET: Circulation lourde sur le chemin de la Butte aux Renards

Date	Nom et adresse	Téléphone
26/08/87	Jean-Pierre Nadeau	BUTTE
26/08/87	Francine Nadeau	Butte aux Renards
26/8/87	Mme Nicole Geoffrin	Butte aux Renards
"	marcel Geoffrin	" " " "
"	Linda Geoffrin	" " " "
26/8/87	Gérard Proulx	Butte aux Renards
26/8/87	Eric Nadeau	Butte aux Renards
26/8/87	Rémi Nadeau	" "
27-8-87	Luc Gauthier	Butte aux Renards
27-8-87	Pauline	Butte aux Renards
27-8-87	Suzanne	Butte aux Renards
27-8-87	Lise Peladeau	Butte aux Renards
27-8-87	Bernard Antoni Guin	Butte aux Renards
	Raymond Gaudette	Butte aux Renards
	Linda Gaudette	Butte aux Renards
	Nicole Gaudette	Butte aux Renards

PETITION

SUJET: Circulation lourde sur le chemin de la Butte aux Renards

Date Nom et adresse Téléphone

27/08/87 Robert Cormier [redacted] La Butte

Shepault [redacted] Butte

Martine Lhuillier [redacted]

27/08/87 Jeannine Collette [redacted] Butte

27/08/87 Arthur Collette [redacted] Butte

27/08/87 Louis Cormier [redacted] Rang de la Butte, Varennes

*Le Père Cormier réclame la mise, la tenue pour la route, l'entretien et l'entretien  
des infrastructures. (Solution demandée la route au bord de la forêt)*

Annick Cormier 27/08/87 [redacted] Rang de la Butte, Varennes

Jean-François Cormier [redacted] Rang de la Butte, Varennes

DIEGO RENZO [redacted] LA BUTTE VARENNES

Pasquale Renzo [redacted] La Butte Varennes

Maney Renzo [redacted] La butte Varennes

Rosanna Renzo [redacted] La butte, Varennes

Alicia Renzo [redacted] La butte, Varennes

PETITION

SUJET: Circulation lourde sur le chemin de la Butte aux Renards, Varennes

Date	Nom et adresse	Téléphone
28-août 87	Jacques Charbonneau	[REDACTED]
28 août 87	Josée Desaulniers	[REDACTED]
28 août 87	Lyne Desaulniers	[REDACTED]
28 août 87	Paul-Eugène Cormier	[REDACTED]
28 août 87	Marille Cormier	[REDACTED]
28 août 87	Réjeanne Josée Desaulniers	[REDACTED]
	[Signature]	"
	[Signature]	[REDACTED]
28/08/87	[Signature]	[REDACTED]
28/08/87	Anne Leduc	[REDACTED]
28/08/87	Jean Guy Duguay	[REDACTED]
28/08/87	Denis Breard	[REDACTED]
28/8/87	Suzanne Duguay, Breard	[REDACTED] Rg Butte
28/8/87	Bernard Breard	--
28/8/87	Marcelle Breard	

PETITION

SUJET: Circulation lourde sur le chemin de la Butte aux Renards, Varennes

Date	Nom et adresse	Téléphone
27-8-87	Sébastien Héric	[REDACTED]
29-8-87	Mano-Jacques Arsenault	[REDACTED]
29-8-87	Raymond Frenette	[REDACTED]
02-09-87	Stéphane Héric	[REDACTED]
05-09-87	Emmanuel Héric	[REDACTED]
0-4-07-87	[REDACTED]	MARIUS [REDACTED]



SEANCE REGULIERE 6 OCTOBRE 1987

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Varennes tenue mardi le 6 octobre 1987 à 20:00 heures en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents: Son Honneur le Maire Monsieur Louis-Philippe Dalpé ainsi que Madame et Messieurs les Conseillers Ginette Desjardins-Deschênes, Gilles Beaudet, Pierre Perreault, Jacques Durocher et Jean Robert.

Est également présent: Monsieur Yves G. Vincent, Greffier.

Sont absents: Monsieur le Conseiller Michel Lavallée et Madame Luce Doucet, Directeur général.

RESOLUTION 87-500: Chemin Butte-aux-Renards  
Circulation lourde

ATTENDU la réception d'une pétition de citoyens résidant Chemin de la Butte-aux-Renards dénonçant la circulation lourde sur ledit chemin;

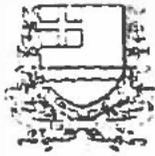
ATTENDU le rapport d'inspection soumis par le Directeur du Service de la Police;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Robert, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Perreault et résolu unanimement d'informer le Ministère des Transports du Québec des doléances des résidents du Chemin de la Butte-aux-Renards de recommander d'abaisser la limite maximum de vitesse permise, d'intervenir pour améliorer l'état de la ~~chaussée~~, d'établir la capacité portante du chemin et d'étudier ~~des alternatives~~ en vue de dévier le trafic lourd vers ~~l'autoroute~~ 30.

Il est enfin résolu de demander une rencontre avec les représentants du Ministère des Transports du Québec pour connaître ses actions.

COPIE CERTIFIEE CONFORME  
ce 13 ième jour du mois d'octobre 1987

Luce Doucet, o.m.a.  
Greffier intérimaire.



Ville  
de  
Varennes

COMITE DE L'ENVIRONNEMENT DE VARENNES

---

Le 7 octobre 1987

Madame Francine Nadeau  
2907, Butte aux Renards  
Varennes, Qc  
JOL 2P0

Madame,

Par la présente, nous tenons à vous faire part que nous avons lu et discuté de votre lettre lors de notre dernière réunion du 28 septembre 1987.

Dès que le Comité se sera entendu sur les mesures à prendre pour améliorer votre situation vous en serez avisés.

Vous remerciant pour l'intérêt que vous portez nous demeurons,

Bien à vous,

  
Manon Gilbert

Membre du Comité de l'Environnement de  
Varennes.

N.B.: Bien vouloir informer Madame Pauline Racine de la teneur de cette lettre. Merci.



Boucherville, le 9 octobre 1987

Les Résidents de la Butte-aux-Renards  
2907, Butte-aux-Renards  
Varenes (Québec)  
JOL 2P0

À l'attention de Mesdames Francine Nadeau  
et Pauline Racine

---

Mesdames,

J'accuse réception de la copie de votre lettre adressée au maire de Varenes, M. Louis-Philippe Dalpé.

Pour faire suite à votre visite à mon bureau le jeudi 8 octobre 1987, la présente est pour vous confirmer que notre Ministère a débuté une étude sur les conditions de circulation qui prévalent dans le secteur concerné.

Nous vous ferons part des conclusions de notre étude aussitôt qu'elle sera terminée.

Veuillez agréer, Mesdames, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le chef de district,

  
(Marc L'Allier, ingénieur)  
District 56, Boucherville

ML/rgc

c.c. M. Paul Béland, ing.



Ville  
de  
Varennes

service du greffe

Le 16 octobre 1987

Ministère des Transports  
1, boulevard de Mortagne  
Boucherville, Qc  
J4B 5K5

A l'attention de Monsieur Marc L'Allier, ingénieur

OBJET: Circulation lourde  
Chemin Butte-aux-Renards

Monsieur,

Le Conseil municipal de la Ville de Varennes a, à sa séance régulière du 6 octobre 1987 après réception et étude d'une pétition de citoyens résidant Chemin Butte-aux-Renards, adopté la résolution numéro 87-500.

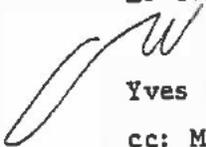
Cette résolution dont vous trouverez copie conforme certifiée, fait état de quelques recommandations dirigées vers votre Ministère en vue de remédier ou tenter d'améliorer le sort des propriétaires d'immeubles établis le long du Chemin de la Butte-aux-Renards.

Vous voudrez bien en prendre connaissance, en analyser la portée et nous informer, avant toute action, de vos intentions lors d'une rencontre que nous pourrions tenir à l'Hôtel de Ville.

A titre d'information, je joins à la présente, copie de la pétition reçue.

En terminant j'ose espérer que vous apporterez une attention toute spéciale en cette affaire tout en comptant sur votre diligence.

Le Greffier,

  
Yves G. Vincent, o.m.a.

cc: Madame Francine Nadeau  
Madame Pauline Racine

Pièces jointes: Résolution 87-500  
Copie pétition

175 Ste-Anne, C.P. 800, Varennes, Qué. JOL 2P0 Tel. (514) 652-9888



Ville  
de  
Varennes

service du greffe

Le 21 octobre 1987

Madame Francine Nadeau  
2907, Butte-aux-Renards  
Varennes, Qc  
JOL 2PO

OBJET: Circulation lourde  
Chemin Butte-aux-Renards

Madame,

En regard du dossier mentionné en rubrique et tout particulièrement en suivi d'une requête signée par des résidents de la Butte aux Renards, vous trouverez ci-joint à titre de représentante de la requête, copie conforme de la résolution 87-500 adoptée par le Conseil lors de la séance du 6 octobre dernier.

De plus je joins également à la présente copie de lettre que nous adressons au Ministère des Transports en regard de ladite résolution.

Croyant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, madame Nadeau, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Greffier,

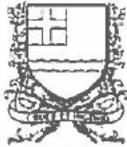
Yves G. Vincent, o.m.a.

YGV/clt

Pièces jointes: Résolution 87-500  
Copie lettre adressée au Ministère des Transports

cc: Madame Pauline Racine  
3023, Butte-aux-Renards  
Varennes, Qc

JOL 2PO  
175 Ste-Anne, C.P. 800, Varennes, Qué. JOL 2PO Tel. (514) 652-9888



Ville  
de  
Varennes

service du greffe

---

Le 15 janvier 1988

Madame Francine Nadeau  
2907, Butte-aux-Renards  
Varennes, Qc  
JOL 2P0

OBJET: Circulation lourde  
Chemin Butte-aux-Renards

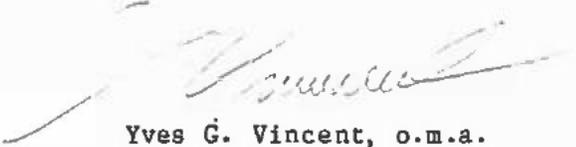
---

Madame,

Suite à notre lettre du 21 octobre 1987 et à titre d'information, nous joignons à la présente copie de la réponse que nous avons obtenue du Ministère des Transports et relative au sujet en titre.

Acceptez, madame Nadeau, nos salutations distinguées.

Le Greffier,



Yves G. Vincent, o.m.a.

YGV/clt

Pièces jointes: Cople lettre MTQ



Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports  
Direction régionale 6-2  
Sud de Montréal  
Boucherville, le 17 décembre 1987

HC 12-1-11  
Cours Conseil  
46



Monsieur Yves G. Vincent, o.m.a.  
Greffier  
Ville de Varennes  
175, rue Sainte-Anne, C.P. 800  
Varennes (Québec)  
JOL 2P0

Objet: Résolution de conseil 87-500 (87-10-06)  
Abaissement de la vitesse permise  
Amélioration de la surface de roulement  
Analyse de la capacité des fondations  
Chemin Butte-aux-Renards  
Varennes, ville

Monsieur,

Pour faire suite à la pétition des résidents du chemin Butte-aux-Renards et à la résolution de votre conseil, nous avons procédé à une étude des conditions de la chaussée et de circulation qui prévalent sur cette section de route.

Ce chemin a été reconstruit et entretenu pour répondre aux besoins du secteur, plus particulièrement pour desservir adéquatement une carrière et une usine de béton bitumineux assez actives.

La chaussée a une capacité qui répond à nos normes et qui permet de soutenir une circulation lourde tout en obéissant au règlement du contrôle des poids.

Dans le passé, notre Ministère a investi des montants d'argent assez importants pour exproprier les terrains nécessaires et reconstruire ce chemin situé entre deux carrefours de l'autoroute 30.

A notre avis, le débit de circulation sur cette section de route est de beaucoup inférieur au débit pour lequel la route a été reconstruite.

De plus, aucun chemin dans ce secteur ne pourrait desservir adéquatement la circulation lourde provenant des carrières.

...2

District de Boucherville  
1, boul. de Montagne  
Boucherville QC  
J4B 5K5

(514) 655-1317

Nos relevés de circulation donnent un débit journalier de circulation de 350 véhicules/jour avec un pourcentage de 35% de camions.

Notre Ministère, considérant la faible densité de circulation sur ce chemin et qu'il répond entièrement aux critères de capacité portante des fondations, ne peut procéder à un détournement ou à la reconstruction de ~~la~~ routes dans le seul but d'éviter certains incon vénients aux résidents riverains au chemin Butte-aux-Renards.

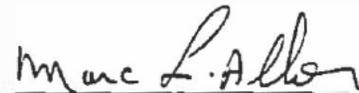
Quant à la vitesse permise, nos analyses démontrent que la vitesse affichée est sécuritaire et réglementaire, et ce, suivant l'arrêté ministériel régissant les chemins municipaux pavés.

Je regrette de ne pouvoir donner suite à votre résolution de conseil et à la pétition des résidents en espérant qu'il vous sera possible de comprendre les raisons invoquées par notre Ministère pour utiliser à des fins prévues un chemin amélioré.

Je porte à votre attention que la plainte des résidents riverains portent davantage sur les véhicules circulant à des vitesses supérieures à la vitesse permise et que ce contrôle relève de la Sûreté du Québec et de votre service de police.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le chef de district,

  
(Marc L'Allier, ingéni aux  
District 56, Boucherville

ML/rgc

c.c. M. Robert Schiettekatte, ing.

Le 3 février 1988

Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports  
1 De Mortagne  
Boucherville

A l'attention de M. Marc L'Allier, ingénieur

OBJET: Circulation lourde(Résolution de Conseil 87-500)  
Chemin Butte aux Renards.

Monsieur,

A la lecture de votre compte rendu du 17 décembre 1987 et concernant le sujet en titre, la présente est pour vous souligner notre vive déception et notre désapprobation totale des conclusions véhiculées. Tout d'abord, tous les faits qui ont un rapport à la situation n'ont jamais été rassemblés pour faciliter la compréhension et l'examen critique des problèmes vécus par les résidents car nous aurions eu droit à des solutions possibles.

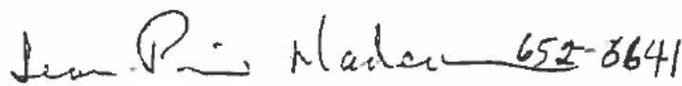
Au contraire, le contenu de votre soi-disant étude est du tout cuit; vous présentez une opinion bien personnelle de la situation. De plus, sur la foi que le problème posé n'implique que certains inconvénients aux résidents, vous regrettez de ne pouvoir donner suite à la résolution de Conseil 87-500 de même qu'à nos doléances. Finalement, vous abandonnez le dossier à son sort.

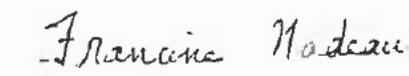
Nous questionnons sérieusement le Ministère des Transports pour la façon de laisser en plan des citoyens avec leurs problèmes quotidiens. Pussions-nous suggérer que la direction du Ministère des Transports de concert avec la municipalité de Varennes(ingénieurs, membres du Conseil, membres du comité de l'environnement, membres du comité des résidents de la Butte)

réévaluent ensemble la situation et reprennent le mandat d'étude pour identifier des alternatives aux problèmes des résidents. Aussi, l'étude devrait être en mesure de présenter un choix selon des critères bien précis tels que la sécurité, l'application pratique, l'environnement, la qualité de vie, la quiétude, etc.

En terminant, nous sommes d'avis qu'une meilleure connaissance de tous les faits qui ont rapport à la situation combinée à un besoin urgent d'amélioration pour tout le secteur de la Butte, vous allez certainement revenir dans le dossier comme un professionnel et proposer le vrai changement qui s'impose.

Les membres du comité de la Butte

  
Jean-Pierre Nadeau

  
Francine Nadeau

  
Pauline Racine

Pièces jointes: Compte-rendu du Ministère des Transports  
Réponse au compte-rendu  
Reprise des inconvénients des résidents  
Solutions possibles et recommandations

C.C. : M. Pierre Bernardin, Directeur général  
MRC de la Jammerais

M. Jean-Guy Parent  
Député de Bertrand

M. Yves G. Vincent, greffier  
Municipalité de Varennes

Membres du Conseil Municipal de Varennes

Robert Schiettekatte, ingénieur des Transports

Résidents de la Butte aux Renards

VOICI NOS REPONSES A VOS CONCLUSIONS :

1. Vous dites: " Le chemin a été reconstruit et entretenu pour répondre aux besoins du secteur; pour desservir adéquatement une carrière assez active."

A la jonction du chemin de la carrière et du chemin de la Butte aux Renards, les camionneurs ont le choix de deux directions: Verchères ou Montréal.

La route vers Verchères a fait l'objet d'une reconstruction majeure capable d'absorber n'importe lequel des mastodontes d'aujourd'hui. Le hic, c'est que personne n'emprunte cette direction.

Quant à la direction vers Montréal où la densité des résidents se retrouve, la chaussée seulement fait l'objet de temps à autre d'une retouche pour réparations des trous ou de nivellement. C'est dans cette direction que l'on circule à moins de 40' des résidences.

Il est tout à fait faux de prétendre que la route a été reconstruite en fonction des besoins du secteur. Certainement pas en fonction des résidents, et quant à la carrière, les investissements ont été faits dans la mauvaise direction et d'aucune utilité.

2. Vous dites: " La chaussée a une capacité qui répond à nos normes et qui permet de soutenir une circulation lourde et en fonction du poids permis."

Nous ne doutons pas que les camions, et cela peu importe le poids, peuvent circuler sur notre chemin sans risques d'un effondrement. Par contre, les poids lourds en question abiment continuellement la chaussée et nécessitent des réparations parfois coûteuses. Ces poids lourds font vibrer nos maisons constamment, ce qui devient intolérable, de jour et de nuit.

3. Vous dites: " Dans le passé, notre ministère a investi des montants d'argent assez importants pour exproprier des terrains et reconstruire ce chemin situé entre deux carrefours de l'autoroute 30."

Là, nous sommes entièrement d'accord pour les investissements. Le dossier historique du chemin de la Butte aux Renards situé entre deux carrefours de l'autoroute 30 est une horreur et il serait sage de ne pas trop le déterrer.Exemples:

Reconstruction du chemin de la Butte sur un tronçon seulement et où ne circule aucun camion.

Expropriation de terrains qui n'a servi à rien, à part de léser certains résidents de leurs droits.

Viaduc du chemin de la Butte(erreur de localisation) complètement débile et excessivement dangereux; tous les jours des automobilistes empruntent l'autoroute en sens inverse; les automobilistes importunent les riverains à tout heure du jour ou de la nuit pour des informations de trajet; camionneurs obligés de rétrograder leurs véhicules sur l'autoroute dû à la pente du viaduc; impossibilité pour certains de prendre l'entrée de l'autoroute.

Construction d'un viaduc au sud où il n'existe aucune entrée et aucune sortie sur l'autoroute(1 voiture max./heure)

Construction d'un viaduc au nord(Baronnie) avec entrée et sortie sur l'autoroute et donnant sur le chemin de la Butte(2 voitures/heure)  
Note: pour le dernier point, voir recommandations.

4. Vous dites:" A notre avis, le débit de circulation sur cette section de route est de beaucoup inférieur au débit pour lequel la route a été reconstruite.

Tous les chemins de la campagne menant à l'autoroute ont un débit inférieur au débit pour lesquels les chemins furent reconstruits. En particulier pour la section de route dont vous faites référence; et comme expliqué au point 1, les poids lourds de la carrière ne l'empruntent pas. Alors, pourquoi avoir tant investi d'argent pour un débit de circulation d'environ 2 autos à l'heure?

5. Vous dites: " Nos relevés donnent un débit journalier de circulation de 350 véhicules/jour dont 122 sont des camions(35%)  
Ratio:2.8 autos:1 camion.

Si nous faisons le calcul, considérant une circulation de jour seulement, cela donne 1 camion vide ou plein toutes les 4 minutes (8 hresx60 min.÷122 camions).

A première vue, il nous est très difficile de concevoir que 227 automobilistes circulent sur le chemin de la Butte, qui est un chemin de campagne.

Sans vouloir partir une guerre de chiffres, des relevés effectués par deux résidents de la Butte donnent des résultats contradictoires. 190 minutes d'observations aléatoires révèlent ce qui suit:

172 camions, 55 autos	
70 %	30%
	ratio: 3.1 camions : 1 auto

6. Vous dites:"Nos analyses démontrent que la vitesse affichée est sécuritaire et réglementaire."

Comme vous le mentionnez, la vitesse affichée est " as per the book'. Par contre, vous n'avez pas fait beaucoup de recherches puisque très près de nous, à St-Antoine sur le Richelieu, la vitesse pour les poids lourds est réduite à 35 km. à cause des dangers que comportent les vibrations du sol pour les maisons avoisinantes. Il existe sur notre territoire du Québec une infinité d'exemples où la vitesse est modifiée, ou si l'on veut, diffère de l'arrêté ministériel.

Quand vous affirmez que la vitesse de 80 km. est sécuritaire, cela confirme qu'il n'a<sup>pas</sup> existé une étude de notre situation et encore moins des analyses.

Les risques d'accidents sont plus que majeurs pour nos résidents, tous concentrés à un même endroit, et votre analyse aurait dû découvrir que

la probabilité d'une catastrophe est plus que certaine. C'est insensé de continuer ainsi. Nous défions quiconque d'entre vous de s'aventurer à 25 ' du chemin au passage d'un poids lourd; le faire serait de l'inconscience.

Imaginez, tous les 4 minutes, un mastodonte avec remorque ( 18 à 26 roues au total) et plus de 30 tonnes en charge circulant près des demeures à 80 km; c'est l'enfer; il n'existe plus de qualité de vie, nous sommes tous confinés à nos cours arrières; et sans parler des chargements de nuit. Il est inconcevable qu'il n'y ait pas de solution.

7. Vous dites : " Le ministère ne peut procéder à un détournement dans le seul but d'éviter certains inconvénients aux résidents de la Butte."

Vous ne connaissez pas nos inconvénients et vous faites la recommandation de fermer le dossier. C'est à notre avis cette façon de faire qui bien souvent engendre la violence; une mauvaise évaluation de la situation et aucune solution amplifie souvent le problème. NON, nous regrettons; comme représentant au ministère des Transports, le travail n'a pas été fait, vous devez revenir à des normes structurées. Pour ce faire, nous invitons la direction du ministère à réévaluer le problème des résidents, à cueillir les faits qui ont un rapport à la situation et à découvrir des solutions possibles en vue de faire un choix selon des critères bien précis.

8. Vous dites : "Aucun chemin dans ce secteur ne pourrait desservir adéquatement la circulation lourde des carrières."

Nous en connaissons.( voir feuille des solutions possibles)

Résumé des inconvénients :

Dépréciation réelle de nos demeures.

Bruit ahurissant de ces poids lourds; moteur, boîte de vitesse, silencieux défectueux sur plusieurs.

Projection de cailloux de toutes parts; impossible de circuler librement à pied ou à bicyclette.

Risque majeur d'une catastrophe pour nos familles: vitesse des camions, poids des véhicules.

Vibration du sol et des demeures occasionnant des fissures; bruit de structure nous empêchant de nous reposer, de dormir etc.

Poussière.

Bris à nos voitures.

Inconvénients majeurs pour les conducteurs d'autobus scolaires et risques d'accident supplémentaires pour les écoliers à l'aller et au retour de l'école.

Psychologiquement insoutenable et complètement affreux.

### Solutions possibles

1. Diriger tous les camions vides et pleins vers le viaduc de la Baronnie via le chemin de la Butte récemment reconstruit.
  - Implique une réglementation par exception définissant que tous les camions doivent emprunter le viaduc de la Baronnie.
  - Elimine jusqu'à 90% des problèmes des résidents du chemin de la Butte.
  - Chemin conçu pour les poids lourds.
  - N'implique aucun investissement de la part des gouvernements.
  - Redonne au viaduc de la Baronnie sa vocation première.
  - Implique 9 km. de plus de la part des camionneurs pour se rendre à la carrière.
  
2. Diriger tous les camions vides et pleins vers le viaduc de la Baronnie via la montée Baronnie.
  - Implique une réglementation par exception définissant que tous les camions doivent emprunter le viaduc de la Baronnie.
  - Elimine 100% des problèmes des résidents du chemin de la Butte
  - Implique un investissement; construction d'une route de la carrière jusqu'au chemin du Cordon (1km.) et par la suite toute la montée de la Baronnie ( 3km.)
  - Implique plus de trajet de la part des camionneurs pour se rendre à la carrière.
  
3. Diriger tous les camions vides et pleins vers le viaduc de la Baronnie via le chemin Pointe- aux- Pruches.
  - Implique une réglementation par exception définissant que tous les camions doivent emprunter le viaduc de la Baronnie.
  - Elimine 100% des problèmes des résidents du chemin de la Butte.
  - Implique un investissement: construction d'un tronçon de route jusqu'au chemin Pointe aux Pruches.

4. Diriger tous les camions vers le viaduc de la montée du Lac via le chemin des Sucrieries.

- Elimine 100% des problèmes des résidents de la Butte.
- Implique plus d'investissement: asphaltage du chemin des Sucrieries, entrée et sortie de viaduc à l'autoroute 30.

Recommandations du comité des résidents :

Nous recommandons qu'une directive ministérielle ou administrative soit donnée aux compagnies faisant affaire avec la carrière, afin que l'utilisation du viaduc de la Baronnie soit obligatoire sous peine de sanctions sévères.

La solution 1., sans investissement, nous apparaît la plus réaliste; mais encore là, quelques résidents auront à souffrir de cette solution.

Quant à la solution 2., avec investissement, elle est celle qui résout à 100% tous les problèmes.

31 janvier 1988

Circulation lourde,  
La Butte aux Renards.

De par mon travail, je suis en mesure de constater toute la circulation lourde qui circule sur la rue : La Butte aux Renards.

Ce de quoi je tiens surtout compte c'est la vitesse à laquelle ces camions circulent. Leur rapidité est telle que je me dois constamment de les surveiller avant de faire monter et descendre les enfants. Combien de fois, je leur cède la route par mesure de sécurité. Ils ne respectent ni les règlements de la circulation et dans bien des cas ni les au-

tobus scolaires.

Bravo à ceux qui ont pris l'initiative de réagir à cet état de chose.

Je demeure,

Bien à vous,

Thérèse Trotter  
chauffeur scolaire  
circuit 423.



Le 2 septembre 1987

Monsieur le maire, Louis-Philippe Dalpé,  
Membres du Conseil municipal de Varennes,  
Hôtel de ville de Varennes,  
175, rue Ste-Anne, Varennes  
Québec, J0L2P0.

Madame, messieurs,

Nous, citoyens du chemin de la Butte aux Renards à Varennes,  
demandons que le dossier ici concerné soit mis à l'ordre du jour lors de la  
prochaine assemblée générale en date du mardi 6 octobre 1987.

Bien à vous,

Responsables: Francine Nadeau,

Paoline Racine.

*Francine Nadeau*

*Paoline Racine*

Pces jtes: 1- Revendications  
2- Pétition

C.C. Monsieur Marc L'Allier, Chef du district,  
Ministère des transports du Québec.

Monsieur Pierre Bernardin, Directeur général,  
MRC de la Jammerrais.

Monsieur Jean-Guy Parent, Député de Bertrand.

Madame Nicole Jarry, Présidente,  
Comité de l'environnement de Varennes.



Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports  
Direction régionale 6-2  
Sud de Montréal  
Boucherville, le 9 février 1988

Monsieur Jean-Pierre Nadeau  
2907, chemin Butte-aux-Renards  
Varenes (Québec)  
JOL 2P0

Objet: Circulation lourde  
Chemin Butte-aux-Renards  
Varenes, ville

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 4 février 1988 relativement aux problèmes de circulation déplorés par les propriétaires riverains demeurant sur le chemin mentionné en titre.

Ce chemin possède les caractéristiques et la capacité pour accommoder la circulation lourde.

Cependant, lorsque la température sera propice, c'est-à-dire entre juin et octobre 1988, nous procéderons à une étude de radar afin de déterminer si la vitesse affichée est conforme. Les vitesses sur les chemins municipaux sont dictées par des arrêtés ministériels et font partie du Code de la sécurité routière du Québec.

Nous sommes conscients des incon vénients que la circulation lourde peut causer aux résidents riverains. Cependant, ce chemin a toujours desservi une carrière et une usine de béton bitumineux attenant à celui-ci. Le ministère des Transports a reconstruit et amélioré ce chemin en tenant compte de sa vocation à desservir le milieu agricole et des sources de matériaux granulaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le chef de district,

  
(Marc L'Allier, ingénieur)  
District 56, Boucherville

ML/rgc

c.c. M. Robert Schiettekotte, ing.  
District de Boucherville (514) 655-1317  
1, boul. de Mortagne  
Boucherville QC  
J4B 5K5

Varenes, le 23 mai 1990

Monsieur le maire Jean Robert,  
Membres du Conseil municipal de Varenes,  
Hôtel de ville de Varenes  
175, rue Sainte-Anne  
Varenes.

Madame, Messieurs,

Nous, citoyens de la Butte aux Renards, sommes en accord avec notre maire pour une voie d'accès à l'autoroute 30 pour le camionnage lourd, véritable plaie pour tous nos concitoyens.

Dans le même ordre d'idées, nous voulons porter à votre attention que le chemin de la Butte aux Renards, au nord de l'autoroute 30, est aussi aux prises avec des poids lourds; ils transportent de la pierre concassée et du béton bitumineux en provenance de la carrière. Les nombreux problèmes vécus par nous, résidents riverains de ce chemin, n'ont toujours pas été résolus par l'ancien conseil. Tout au plus, nous avons eu droit à l'installation de deux panneaux de sécurité et une lettre circulaire (voir spécimen en annexe) remise aux camionneurs par la compagnie Demix. Cela n'a strictement rien changé.

Par la présente, nous aimerions être inclus au plan d'urbanisme Picotte, Lavoie afin que les camions lourds de la carrière aient une voie d'accès vers la 30 via la montée Baronnie et le chemin du Cordon

longeant le bois jusqu'à la carrière.

Cette alternative élimine tous les inconvénients de la circulation lourde aux résidents riverains, permet une circulation sécuritaire pour les camionneurs via le chemin actuel de la carrière, élimine en fait toute l'absurdité de la présente situation.

Nous comptons sur votre aide.

Bien à vous,

Membres du comité des citoyens  
de la Butte aux Renards

Francine Galarneau

*Francine Galarneau 652-6641*

Jean-Pierre Nadeau

*Jean-Pierre Nadeau 392-3345 (BVA)*

Pauline Racine

*Pauline Racine 652-3507*

Manon Provost

*Manon Provost 652-0705*

Pièces jointes: Dossier circulation lourde, chemin de la Butte aux Renards.

c.c. Monsieur François Beaulne, député de Bertrand.

Madame Manon Brunet, présidente, comité de l'environnement.

Monsieur Marc L'Allier, Ministère des Transports.

Monsieur le Directeur général, Demix Béton/Agrégats.

Monsieur le Directeur général, Bau-Val inc.

Monsieur Pierre Bernardin, Directeur général, MRC Lajemmerais.

# Le boulevard Marie-Victorin «Nous voulons une voie d'accès pour éliminer le camionnage lourd»

**Pierre  
Latreille**

Le conseil municipal de Varennes a entrepris des démarches afin de trouver une solution au problème du camionnage lourd sur le boulevard Marie-Victorin, le camionnage lourd représente une véritable plaie sur ce boulevard très achalandé et un risque constant avec le transport de matières dangereuses. Notre firme d'urbanisme Picotte, Lavole est à mettre au point un plan détaillé afin d'avoir une voie d'accès vers la 30 (montée de la Baronnie jusqu'au rang de la Baronnie en direction des industries). Nous allons faire adopter ce plan détaillé par la MRC, Lajeunesse pour ensuite le présenter au ministère des Transports du Québec déclare le maire Jean Robert.

Ce sont des démarches qui peuvent s'avérer assez longues. Il y a également le problème agaçant du stationnement sur le boulevard Marie-Victorin, si nous voulons empêcher le stationnement des véhicules lourds, nous devons empêcher égale-

ment le stationnement de ce projet souligne le maire de Varennes.

**PARC INDUSTRIEL**

Quant à la création d'un parc industriel, cela pourra prendre encore du temps. «Nous sommes bloqués par le zonage sur la Montée Sainte-Julie. Nous avons seulement un dézonage de 350 pieds mais nous ne voulons pas faire du développement linéaire seulement. La Commission de Protection du Territoire Agricole bloque le dézonage car elle considère qu'il s'agit de sols de qualité pour l'agriculture» dit le maire Robert.

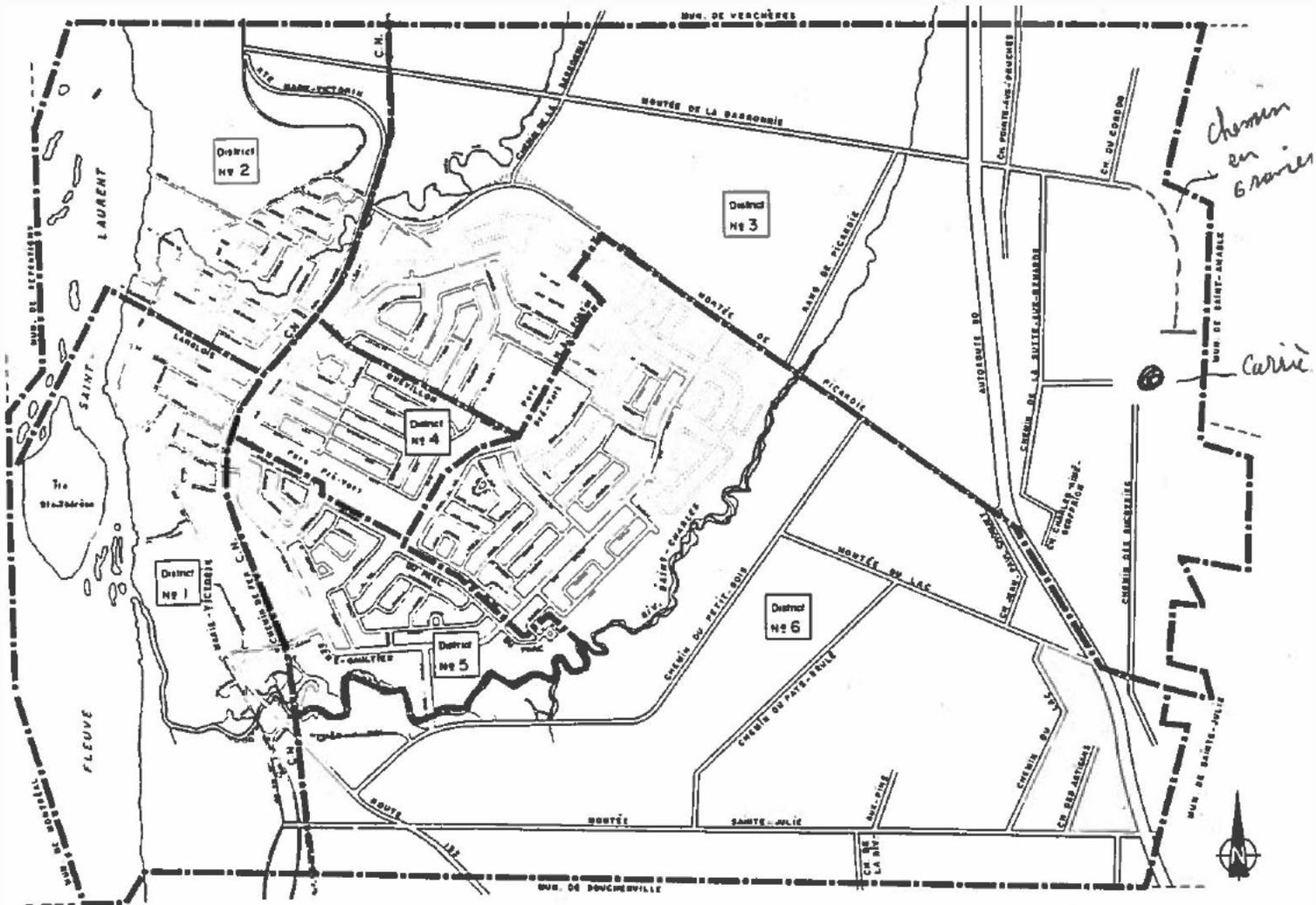
Il y a peut-être une possibilité sur la Montée Sainte-Julie non loin de l'autoroute 30 toutefois,

**LE PARC LA COMMUNE**

C'est au début de juin que le conseil municipal prendra une décision finale quant à l'aménagement du parc la Commune. Il y a la phase I qui pourrait être réalisée cette année (la rue Sainte-Thérèse, le Chalet, installation de services, etc). La firme Jean-Guy Brunelle & Associés est à revoir les estimés de coûts pour la réalisation



# VARENNES



SUPERFICIE TOTALE: 36.3 milles carrés

POPULATION: 10,400

**OBJET: Circulation lourde sur "Butte aux Renards" de Varennes**

La circulation lourde sur le chemin de la "Butte aux Renards" est une source d'ennui pour les résidents de cette route.

Vous pouvez contribuer à corriger cette situation en y diminuant volontairement votre vitesse et en étant particulièrement attentif à la présence des autobus scolaires et autres véhicules itinérants.

Cette route est achalandée et l'on se doit d'y circuler en la considérant comme "notre route" et non pas "ma route".

Nous comptons sur votre collaboration pour préserver la qualité de vie des résidents et nous vous en remercions à l'avance.



**DEMIX Béton/Agrégats**  
une division de  
**CIMENT ST-LAURENT**  
(Indépendant) INC.

88 09 30  
/hb

# CIRCULATION LOURDE

SURVEILLENZ VOTRE VITESSE  
PROTEGEONS LA QUALITÉ DE VIE  
DE NOS CITOYENS. MERCI.



Ville  
de  
Varennes

**DEMIX**  
BETON / AGREGATS

**BAU-VAL** INC.

No. : 500-17-099497-177

COUR SUPÉRIEURE  
(chambre civile)  
DISTRICT DE MONTRÉAL

ANNIE BEAUREGARD

-et-

RICHARD DUFF

c.

Demandeurs

GROUPE CRH CANADA INC.

-et-

Al.

DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE  
EN INJONCTION INTERLOCUTOIRE, EN  
INJONCTION PERMANENTE, EN  
JUGEMENT DÉCLARATOIRE, EN  
DOMMAGES ET INTÉRÊTS ET EN  
DOMMAGES-INTÉRÊTS EXEMPLAIRES  
(art. 33 et art. 509 et suivants du C.p.c., art.  
529 C.p.c. et art. 19.3 et 20 L.Q.E.)

## PIÈCE I-5.2

Me Pierre Gonthier  
pgonthier@llm.qc.ca

LAMARRE LINTEAU & MONTCALM

1550, rue Metcalfe, bureau 900

Montréal, Québec - H3A 1X6

Téléphone : (514) 396-0055

Télécopieur : (514) 396-0220

BL : 3726

Notre réf : 5127-001